



PERMIS D'AMENAGER
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Demande déposée le 07/07/2017		N° PA 02A004 17A0005
Par : Demeurant à : Représenté par :	SAS LOTI 2 A La Rocade Le Stiletto 20000 AJACCIO MIGNUCCI Maria	Surfaces hors œuvre autorisées Brute : - m ² Nette : - m ²
Pour : Sur un terrain sis à :	Lotissement de 7 lots LUMINAGGIA C 1076 – C 1077 – C 1078	Destinations : Lotissement

Le Maire :

- Vu la demande de permis d'aménager susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
- Vu l'arrêté municipal N° 2014/1911 portant délégation de fonction à Mme Nicole OTTAVY, Adjointe, en date du 17/04/2014
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/05/2013 par Délibération Municipale n°2013-131
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de la CAPA – Direction Eau et Assainissement en date du 17/07/2017
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'E.D.F. en date du 21/07/2017
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de la D.G.S.T. E.U/E.P. en date du 24/07/2017
- Vu l'avis favorable avec prescriptions de la D.G.S.T. Voirie en date du 29/08/2017

..... ARRETE

Article 1 – Le permis d'aménager est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 – Le permis d'aménager est ACCORDE avec les prescriptions suivantes :

- **C.A.P.A. :**
 - **Eau potable :** La parcelle est raccordable au réseau public d'eau potable. Le branchement sera réalisé par la société fermière aux frais du pétitionnaire. Le compteur sera placé en limite du domaine public
 - **Assainissement – Eaux usées :** un dispositif d'assainissement autonome conforme aux prescriptions du DTU 64-1, à l'étude hydrogéologique et au règlement du SPANC est nécessaire. Des ventilations primaires et secondaires devront être installées sur le dispositif d'assainissement autonome afin d'extraire les gaz. Avant de refermer les tranchées, vous avertirez la Direction de l'Eau et l'Assainissement de la CAPA au 04 95 52 53 42, afin d'assister et de contrôler la réalisation des installations
- **E.D.F. :**
 - La puissance de raccordement autorisée est de 100 KVA Triphasé
 - Cette réponse ne précise pas la contribution financière due par le pétitionnaire
 - Cette réponse est valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :
 - En fonction de l'actualisation des prix des raccordements
 - En cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires
 - Si le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par EDF pour instruire la présente autorisation d'urbanisme, et si cette puissance de raccordement n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme
 - Le projet nécessite une extension du réseau de 230 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération
 - Le montant de l'extension s'élève à 21 932.31 € H.T. à la charge de la commune
 - Le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la commune et l'accord du client au sujet des devis respectifs

• D.G.S.T. E.U/E.P. :

- Séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Conformément à l'article 7.2 du règlement d'assainissement pluvial de la commune, annexé au PLU, le projet étant situé en zone EP2, un dispositif de stockage doit être aménagé sur la base d'un volume de 500m³/Hectare de surfaces imperméabilisées comprenant toiture, terrasse, accès, parking et plages de piscine,
- Rejet dans le réseau pluvial limité à 25l/s/ha de bassin versant, sans être inférieur à 10 l/s

• D.G.S.T. VOIRIE :

- Avis favorable sous réserve du respect du droit des tiers.
- Le pétitionnaire devra assurer l'écoulement des eaux pluviales générées par le projet sur les différentes voies d'accès.
- Tout portail/barrière sera implanté 5.00 m minimum à l'intérieur de la parcelle.
- La plateforme entre le portail et la voie devra être plane et revêtue

Article 3 – Toutes autorités administratives, les agents de la force publique compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée, au pétitionnaire, par lettre recommandée, la présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421.2.4. du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Ajaccio, le 26 SEP. 2017
P/ Le Député-Maire
L'Adjointe déléguée à l'Urbanisme

Nicole OTTAVY



Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire :

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.

- si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

- si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

la présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE:** les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire. L'autorisation doit être affichée sur le terrain pendant toute la durée du chantier. L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DUREE DE VALIDITE :** L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de la notification de l'arrêté. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'enselement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- **OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L241-1 et suivants du code des assurances.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

12/15/20

Dear Mr. [Name],

I am writing to you regarding the [Project Name] that we discussed in our meeting on [Date]. I am pleased to hear that you are interested in the [Project Name] and would like to know more about it.

The [Project Name] is a [Project Description] that will [Project Goals]. It is a [Project Type] that will [Project Benefits]. I am confident that this project will [Project Impact].

I would like to invite you to [Project Action] and [Project Action]. I am sure that you will find this project [Project Value].

If you have any questions or need more information, please do not hesitate to contact me at [Phone Number] or [Email Address].

I am looking forward to hearing from you soon. Thank you for your time and interest in the [Project Name].

Sincerely,
[Name]

[Address]
[City, State, Zip]

[Phone Number]
[Email Address]

[Project Name]
[Project Description]

[Project Goals]
[Project Benefits]

[Project Impact]
[Project Value]

[Project Action]
[Project Action]